CONSEIL POUR LA CONSERVATION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

2001 / 2002 IMPÉRATIFS DE CONSERVATION POUR LES STOCKS DE POISSON DE FOND DU GOLFE DU SAINT-LAURENT

RAPPORT AU MINISTRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS

CCRH.2001.R.3
AVRIL 2001

Publié et préparé par:

Conseil pour la conservation des ressources halieutiques
C.p. 2001
Succursale D
Ottawa (Ontario)
K1P 5W3

Site Web: www.dfo-mpo.gc.ca/frcc

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada 2001

Cat. No. Fs1-61/4-2001F
ISBN 0-662-85773-9

Also available in English

101-05699/

TABLE DE MATIÈRES

Lettre au Ministre 5
Introduction 6
Recommandations pour chaque stock 11
- Morue - 3Pn4RS 12
- Morue - 4TVn 16
- Plie Canadienne - 4T 20
- Plie grise - 4RST 22
- Flétan noir - 4RST 24
- Merluche blanche - 4T 26
- Flétan de l'Atlantique - 4RST 28
- Plie rouge - 4T 30
- Limande à queue jaune - 4T 32

Annex 1 : Mandat et membres du CCRH 35

LETTRE AU MINISTRE

Le 18 avril 2001

L'honorable Herb Dhaliwal, C.P., député
Ministre des pêches et des océans
200, rue Kent
Ottawa, ON K1A 0E6

Monsieur le Ministre,

Le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques vous présente son rapport sur les Impératifs de conservation des stocks de poisson de fond du golfe du Saint-Laurent pour 2001-2002.

Les conseils que nous y formulons consistent à maintenir les taux de prise de tous les stocks : le Conseil a analysé l'information scientifique et les renseignements recueillis au cours des consultations des intervenants. Cette analyse confirme que le statu quo est acceptable pour l'année à venir.

Je tiens à noter que l'année dernière, le Conseil s'était montré optimiste à propos des perspectives de la morue de 4TVn et pessimiste à propos de la morue de 3Pn4RS. Dans le présent rapport, nous avons inversé nos opinions. Il semble que le stock de morue du nord du golfe du Saint-Laurent (3Pn4RS) affiche des signes de rétablissement lent mais constant. Le maintien du TAC à son niveau actuel et l'application des stratégies de pêche prudentes mises en œuvre par l'industrie devraient permettre au rétablissement de se poursuivre. Pour ce qui est du stock du sud du golfe du Saint-Laurent (4TVn), l'absence de recrutement et la faible productivité nous amènent à faire preuve de plus de prudence; cependant, grâce à la mise en œuvre des mesures de conservation mentionnées dans notre rapport, la stabilité du TAC pour 2001-2002 est acceptable et conforme aux prévisions du Conseil l'année dernière à ce sujet.

Au cours de l'année qui vient, comme nous l'avons mentionné précédemment, le Conseil continuera de tenter d'élaborer des plans de conservation des ressources halieutiques pour les stocks de poisson de fond du golfe du Saint-Laurent, en collaboration avec les intervenants, ainsi que les gestionnaires des pêches et les scientifiques.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération,

Le Président,

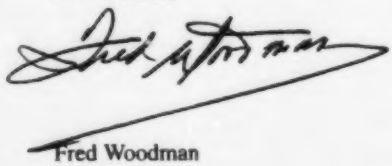

Fred Woodman

INTRODUCTION

Voici le troisième rapport du CCRH consacré aux stocks de poisson de fond du golfe du Saint-Laurent. La philosophie y est la même que dans les rapports précédents, conformément au mandat du CCRH et à son intention d'y rendre plus explicite l'approche écosystémique décrite dans le cadre de référence.

Les questions de conservation communes sont regroupées en une même section. Comme dans les rapports précédents, des questions sont soulevées au sujet de l'écosystème. Pour chaque stock, une vue d'ensemble donne un aperçu de la population de poisson, de la pêche et des tendances. Au lieu de présenter dans des sections distinctes l'information fournie par les scientifiques et l'industrie de la pêche dans le cadre des consultations et dans les mémoires, nous l'avons réunie dans un même texte donnant lieu à des recommandations précises. En intégrant ainsi les recommandations au texte, nous espérons rendre plus claires les raisons pour lesquelles elles ont été formulées.

Le tableau d'ensemble des stocks de poisson de fond du golfe demeure plutôt pessimiste, même si certains signes jettent une lueur d'espoir pour certains stocks. La plupart des stocks de poisson de fond sont toujours proche des creux historiques. Le rétablissement, le cas échéant, continue de se faire très lentement. Les taux de croissance des poissons ont diminué. Les niveaux de recrutement demeurent bien en deçà de celui qui favoriserait un bon rétablissement. Pendant nos consultations, presque personne n'a remis ce point en question. Il ne faut pas oublier que la somme des TAC de tous les stocks représente maintenant 10 p. 100 environ de ce qu'elle était au cours des années quatre-vingt, ce qui montre clairement le long chemin à parcourir avant que ces stocks arrivent à un rétablissement complet.

Dans l'avenir, nous élaborerons des stratégies et des objectifs pour chaque stock. Il faudra, pour cela, définir des indicateurs mesurables et impartiaux que nous pourrons suivre. Le CCRH a tenté d'orienter les entretiens sur ce genre de stratégies pendant les consultations de mars 2001 avec les intervenants, mais a obtenu des résultats mitigés. Compte tenu de l'état précaire de la plupart des stocks de poisson de fond du golfe du Saint-Laurent et de la situation critique dans laquelle pourrait se trouver l'industrie de la pêche, les intervenants sont évidemment davantage préoccupés par l'immédiat que par les plans à long terme. **Comme ils l'ont dit au cours des consultations, ils croient qu'il faut se pencher d'abord sur les questions urgentes. À moins que la question des phoques ne soit réglée et que les mauvaises pratiques de pêche ne soient corrigées, les pêcheurs croient que les stocks ne se rétabliront pas et que tout entretien sur des plans à long terme devient futile. Le Conseil est toutefois d'avis que c'est maintenant qu'il faut songer aux plans à long terme.**

Les frustrations croissantes des membres de l'industrie et la diminution graduelle de la confiance accordée aux scientifiques et au processus décisionnel montrent clairement la nécessité d'établir des plans à long terme qui fixeront la ligne de conduite dans un cadre agréé.

Le CCRH amorcera l'élaboration de plans de conservation pour les stocks et les écosystèmes, en collaboration avec l'industrie, les scientifiques et les gestionnaires du MPO.

Dans le présent rapport, à titre provisoire, le CCRH respecte un principe exprimé l'année dernière pour certains stocks du Golfe, ainsi que dans d'autres rapports à propos d'autres régions. Il vise à apporter une certaine stabilité à la pêche tout en évitant les variations mineures du TAC, à la hausse ou à la baisse, d'une année à l'autre. Cela signifie que, **à moins que l'état des stocks ne connaisse des changements importants, confirmés aussi bien par les données des scientifiques que par les opinions des pêcheurs, aucun changement ne devrait être apporté au TAC.**

On constate des frustrations de plus en plus grandes chez les pêcheurs à propos de l'information fournie par les scientifiques. Après huit années de restrictions sévères imposées aux activités de pêche, les scientifiques sont toujours incapables de fournir des réponses à des questions fondamentales à propos de problèmes tels que :

- les niveaux de recrutement constamment faibles (morue de 4T4Vn, plie canadienne);
- les taux de mortalité naturelle élevés (morue de 3Pn4RS, morue de 4T4Vn);
- la répartition géographique (les stocks les plus au sud du Golfe sont concentrés dans la partie est);
- la baisse des taux de croissance (morue de 4T4Vn, flétan noir).

On a l'impression qu'à mesure que plus le temps passe, moins on recueille de données sur les stocks. L'industrie croit, tout comme le CCRH, qu'un arrêt complet de la pêche (p. ex. un moratoire) se traduirait par une perte d'information valable au sujet de l'état des stocks.

Le CCRH fait donc face à un dilemme cruel : peut-on permettre certaines activités commerciales assez importantes dans une telle situation?

Les consultations ont montré que l'industrie, à l'heure actuelle, préfère un lent rétablissement à des mesures de conservation draconiennes qui risqueraient de détruire des économies locales. Le rapport tient compte de ces opinions, tout au moins à court terme.

Cependant, on n'a pas déterminé pendant combien de temps les faibles niveaux de biomasse, les faibles taux de rétablissement et les faibles niveaux de capture correspondants pourraient être acceptés.

Mesures de conservation générales

Le CCRH juge qu'il n'est pas nécessaire de répéter toutes les recommandations qui ont été faites dans les rapports antérieurs. À moins d'indication particulière, ces recommandations sont toujours valides.

Plusieurs principes sont valides pour tous les stocks; ils sont expliqués dans le *Cadre pour la conservation du poisson de fond sur la côte atlantique du Canada* publié en 1997 (CCRH.97.R.3). Comme principes de base, le Conseil insiste sur les points suivants :

- Il faut éviter une « pêche de recrutement »; les petits poissons doivent être protégés et les prises accidentelles de ces poissons devraient être maintenues au plus bas niveau possible;
- Il faut éviter les pêches axées sur une classe d'âge;
- La pêche des concentrations de géniteurs en période de frai doit être minimisée;
- Les activités de pêche ne devraient pas être concentrées dans une période ou une région géographique, de manière à protéger la diversité des composantes du stock;
- Pour la pêche aux filets maillants, les engins doivent être étiquetés de façon à en indiquer le propriétaire et ils doivent faire l'objet d'une surveillance régulière; d'autres mesures, au besoin, doivent être prises pour limiter les pertes d'engins afin de prévenir la pêche fantôme;
- Les programmes de pêche sentinelle et les programmes de recherche conjoints réalisés par les scientifiques et l'industrie doivent être maintenus et élargis, même après la réouverture des pêches;
- Le MPO devrait mettre en œuvre des programmes de vérification à quai et des programmes d'observateurs en mer pour chaque pêche du poisson de fond, afin d'obtenir des estimations fiables des prélèvements totaux de poissons de chaque stock;
- Les programmes de pêche sentinelle, les programmes de recherche conjoints réalisés par les scientifiques et l'industrie, les programmes de vérification à quai et les programmes d'observateurs, ainsi que les systèmes de rapports, doivent être cohérents d'une région à l'autre;
- Les registres de pêche doivent être obligatoires pour toutes les pêches de poisson de fond et les données obtenues devraient être traitées de manière à fournir des renseignements utiles sur les activités et les résultats de la pêche;
- Les rejets en mer doivent être minimisés;
- La plie canadienne, la plie grise et la merluche blanche sont généralement considérées comme passant l'hiver en dehors du golfe et, de ce fait, les unités de gestion ne tiennent pas compte de la portion hivernale des populations; il faut obtenir des précisions sur l'aire de répartition et les habitudes migratoires de ces stocks.

Le CCRH continue d'être préoccupé par la forte capacité de pêche qui exerce d'intenses pressions sur les stocks de poisson de fond du Golfe qui, pour la plupart, sont dans un état précaire.

Au cours des consultations du Conseil, plusieurs pêcheurs ont exprimé des préoccupations à propos des rejets et du niveau de captures non déclarées (les quotas ont été dépassés à certains endroits). Le risque de rejets globaux ou sélectifs pourrait augmenter si l'on mettait en oeuvre un système de prix à deux niveaux au cours de la prochaine saison de pêche (prix différent selon la taille et la qualité du poisson). Le CCRH a aussi entendu parler de la quantité d'engins transportée par certains bateaux, qui dépasserait ce qui est autorisé. Cependant, aucune donnée précise n'a été fournie.

Compte tenu des problèmes soulevés par l'industrie, le CCRH recommande particulièrement :

- **qu'on mette en oeuvre et qu'on applique un programme de vérification complète des prises à quai;**
- **que les gestionnaires du MPO et l'industrie étudient les possibilités d'accroître la présence des observateurs en mer pour tous les secteurs d'engins;**
- **que le MPO réglemente les activités de pêche en mer en augmentant les arraisonnements et en appliquant les exigences de conservation, soit le nombre de filets maillants, le nombre d'hameçons, le maillage/configuration etc. utilisés par les bateaux de pêche;**
- **que le MPO établisse des mécanismes de contrôle appropriés lui permettant de**

déterminer ou de vérifier l'étendue des rejets globaux et sélectifs et des fausses déclarations;

- **si les rejets globaux et sélectifs et les fausses déclarations persistent dans un secteur d'engins ou dans une zone de pêche en particulier, que la pêche soit interdite pour ce secteur ou cette zone en particulier.**

Entre-temps, les scientifiques et les gestionnaires du MPO, en collaboration avec l'industrie, doivent analyser les avantages, les possibilités et les répercussions de l'adoption de mesures de conservation additionnelles, touchant notamment :

- **la délimitation et la protection des principales aires où se rassemblent les juvéniles;**
- **la délimitation et la protection des principales frayères;**
- **des périodes d'interdiction locales.**

Ces travaux devraient être réalisés au cours de l'année 2001 afin que les résultats puissent être mis en oeuvre au plus tard pendant la saison 2002.

Recommandations Relatives à l'écosystème

Phoques

L'ampleur de la population de phoques continue d'être une préoccupation importante soulevée au cours de chacune des consultations publiques tenues par le Conseil. Celui-ci, tout comme l'industrie de la pêche, est inquiet des pressions exercées par les phoques en tant que prédateurs, pressions qui pourraient retarder le rétablissement de plusieurs importants stocks de morue. Dans le sud du Golfe et le long de la plate-forme Scotian, les phoques gris suscitent des inquiétudes particulières parce qu'ils résident dans la région et sont des prédateurs efficaces du poisson de fond.

Les pêcheurs considèrent les phoques le principal « récolteur » des stocks de poisson de fond, et le principal bénéficiaire du moratoire sur la pêche commerciale et des restrictions économiques imposées aux collectivités rurales du Canada atlantique. Les pêcheurs se demandent pourquoi ils doivent continuer à se plier à des restrictions toujours plus sévères de leurs activités de pêche commerciale, tandis que rien n'est fait pour réduire le troupeau de phoques. Ils croient que les pressions internationales générées par les groupes de défense des droits des animaux ont donné lieu à l'établissement d'une politique publique canadienne qui favorise davantage les phoques que les poissons. Les pêcheurs se demandent souvent si les ressources de poisson de fond sont gérées au profit des nombreuses collectivités côtières qui ont à surmonter ces difficultés dans la région du Canada atlantique ou pour l'accroissement des phoques.

Le CCRH croit que ces pressions internationales favorisent les phoques plutôt que le poisson et ne tiennent pas compte de l'équilibre qu'il convient d'adopter face à l'écosystème et à la gestion des pêches. Il est établi que la morue et plusieurs autres poissons de fond sont dans un état précaire dans bien des régions du Canada atlantique, suffisamment pour justifier l'imposition d'un moratoire aux activités de pêche. Les troupeaux de phoques ne sont pas dans un état précaire et, dans certains secteurs, leur abondance a atteint des niveaux jamais encore inégalés dans ces régions. Le CCRH insiste sur l'importance des stocks de poisson de fond menacés et vulnérables pour les collectivités côtières du Canada atlantique et leurs habitants, et les signes croissants de la gravité possible de la prédation de ces stocks par les phoques.

Le CCRH reconnaît que les effets des phoques sur les écosystèmes marins sont complexes, qu'il est peu probable qu'on trouve des solutions miracles et qu'il faudra faire d'autres recherches. Le Conseil ne croit pas que les phoques soient la seule cause de la baisse des populations de poisson de fond. Pas plus qu'il n'appuie un tri massif. Il est plutôt d'avis que les phoques constituent une ressource renouvelable de valeur et soutient l'établissement d'une industrie durable basée sur leur chasse. Néanmoins, l'approche prudente axée sur l'écosystème visant à favoriser le rétablissement des stocks de poisson de fond, recommandée par le CCRH, n'est pas compatible avec une prédation illimitée, sans obstacle et sans restriction de stocks de poisson de fond hautement vulnérables. Les phoques ne peuvent pas être considérés comme des êtres « sacrés », tandis qu'on laisse péricliter des populations qui ont moins de « charisme ». Ainsi, le CCRH croit fermement que des réductions des populations de phoques seront nécessaires dans des zones comme les frayères de poisson de fond ou les aires de croissance des juvéniles, où une intense prédation diminue les chances des stocks de poisson de fond de revenir à des niveaux qui permettraient de soutenir les collectivités côtières du Canada atlantique, ainsi que leur culture et leurs pêches maritimes.

Le CCRH recommande que les zones où le poisson de fond est particulièrement vulnérable à la prédation soient délimitées et qu'on envisage de les protéger en désignant des « zones d'exclusion des phoques ». L'une de ces zones serait la baie St-Georges, dans le sud du golfe du Saint-Laurent (ouest du Cap-Breton).

Le CCRH recommande d'inclure dans les plans de gestion de la chasse au phoque des recommandations pour la réduction des troupeaux à des niveaux qui assureront le soutien à long terme de l'industrie du

phoque et qui sont par ailleurs compatibles avec les objectifs de rétablissement du poisson de fond.

Exploitation du pétrole et du gaz naturel

Pendant les consultations du CCRH dans la région du sud du Golfe, d'importantes préoccupations ont été exprimées à propos de l'ampleur grandissante des activités d'exploration du pétrole et du gaz, susceptibles de mener à l'exploitation. Comme dans les rapports précédents, le Conseil est d'avis que cet aspect est lié à des questions de conservation qu'il ne faut pas négliger.

Le golfe du Saint-Laurent est un environnement semi-fermé hautement productif. Toute activité qui aurait un effet négatif sur cette productivité doit être évaluée et surveillée de près.

Le CCRH recommande que toutes les activités d'exploitation du pétrole et du gaz naturel dans le golfe du Saint-Laurent, de l'exploration jusqu'à la production, y compris l'étape de déclassement, soit différées jusqu'à ce qu'on ait réalisé une évaluation complète, dans le cadre d'un processus transparent, des répercussions éventuelles de ces activités sur la vie marine.

Pendant les consultations, les intervenants se sont montrés préoccupés que le rapport de la séance du Processus consultatif régional du secteur des Sciences du MPO sur les répercussions de l'exploitation du pétrole et du gaz naturel soit rendu public seulement après la conclusion de l'examen public de l'Office Canada–Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers (OCNEHE).

Dans le même ordre d'idées que sa recommandation précédente, le CCRH recommande qu'aucune décision sur les activités d'exploration et d'exploitation tu pétrole et du gaz naturel ne soit prise avant que toute l'information du MPO et de l'OCNEHE n'ait été rendue publique.

RECOMMANDATIONS POUR CHAQUE STOCK

MORUE - 3PN4RS

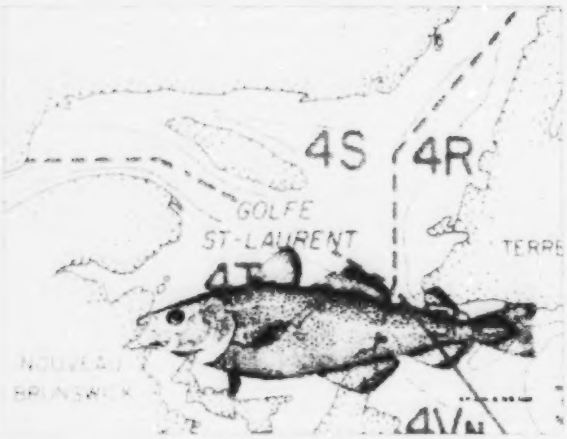

PERSPECTIVES

Le stock se trouve au nord du chenal Laurentien, à l'ouest de Terre-Neuve et le long de la Basse-Côte-Nord du golfe du Saint-Laurent. Il passe l'hiver hors du golfe, dans la sous-division 3Pn. Selon les renseignements des scientifiques, il semble aussi qu'on l'aperçoit plus à l'est, sur le banc Burgeo.

Ce stock de morue, dont les captures dépassaient régulièrement les 50 000 t jusqu'à la fin des années 1980 et atteignaient parfois même 100 000 t, était le plus productif des deux stocks de morue du golfe.

Avant 1994, ce stock a fait l'objet de mauvaises pratiques de pêche (capture de poissons de taille inférieure à la limite, rejets en mer, bonification des prises, fausses déclarations des prises, etc.). La surexploitation, ajoutée à de mauvaises conditions de l'environnement, expliqueraient la baisse radicale observée au début des années 1990, baisse qui a finalement mené à l'interdiction de toute exploitation en 1994. La pêche a été autorisée de nouveau en 1997.

ANALYSE

Le rapport de 2001 sur l'état du stock de morue de 3Pn4RS signale une amélioration substantielle de la croissance et de la condition par rapport aux dernières années. La baisse de l'âge à la maturité a beaucoup diminué depuis quelques années; peut-être est-ce une réaction de la population à la faible abondance. Les indices de tous les relevés (navire de recherche du MPO, pêche sentinelle à la palangre, pêche sentinelle aux engins mobiles (juillet et octobre)) montrent tous des augmentations progressives. Seule la pêche sentinelle aux filets maillants n'a enregistré aucune augmentation depuis 1995. La biomasse génitrice a été estimée à 77 000 t le 1er janvier 2001 et la biomasse totale, à 95 000 t. Les classes d'âge de 1995 et 1996 sont les plus importantes que le stock ait connu depuis dix ans, mais elles sont toutefois inférieures à la moyenne historique.

Le modèle analytique appliqué par les scientifiques en février 2001 brosse un tableau légèrement plus reluisant que celui de l'évaluation de 2000. Le rapport sur l'état des stocks (RES) indique une mortalité par pêche d'environ 20 % en 2000, dépassant $F_{0.1}$ qui était estimé à 15 %. Cependant, il convient de noter que ces taux de moralité sont calculés au moyen des morues entièrement recrutées (c.-à-d. âges 7 à 9) tandis que la pêche vise les poissons à partir de l'âge 3, de sorte que la mortalité par pêche réelle est inférieure à la mortalité calculée, mais demeure tout de même élevée.

Le CCRH a procédé à des consultations publiques sur ce stock à Port au Choix et à Port aux Basques (Terre-Neuve), ainsi qu'à d'autres endroits dans le sud du golfe, en mars 2001. Les présentations de la Food, Fishermen and Allied Workers Union (FFAWU), au cours des deux réunions de Terre-Neuve, décrivaient la perception qu'ont les membres de ce groupe des lacunes de l'évaluation et soulignaient la nécessité de mettre l'accent sur les récents changements relatifs des indicateurs, plutôt que sur les résultats de l'analyse séquentielle de population (ASP). La FFAWU maintient que l'ASP sous-estime systématiquement la biomasse réelle et enregistre les changements survenus au sein du stock avec un certain décalage. Les intervenants présents étaient généralement d'accord avec ce point de vue. À Port aux Basques, de sérieuses préoccupations ont été exprimées à propos du mélange des stocks de morue de 3Pn4RS et de 3Ps. Selon les intervenants, l'interdiction de la pêche sur le banc Burgeo en hiver est insuffisante pour empêcher la pêche du stock de morue de 3Pn4RS dans la sous-division 3Ps. En donnant l'exemple d'un poisson marqué dans la région de La Poile et capturé sur le banc Saint-Pierre, les pêcheurs ont soutenu que le stock de 3Pn4RS migre hors du golfe du Saint-Laurent en hiver et que toute la zone hauturière de 3Ps devrait être fermée pendant la période de migration.

Encore une fois, les pêcheurs ont une perspective différente de l'état du stock et continuent de déclarer que les taux de prise augmentent, de même que la taille et l'état de la morue. Les pêcheurs qui participent à la pêche sentinelle à la palangre ont enregistré leurs plus fortes prises de la série chronologique en 2000. Les classes d'âge de 1993, 1995 et 1996 sont relativement fortes et contribuent au rétablissement du stock. Les indications de l'année dernière, selon lesquelles la classe d'âge de 1997 serait la plus forte des dix dernières années, semblent fondées. Le sondage téléphonique réalisé par la FFAWU

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000*
TAC	100	92.1	80.3	73.9	76.5	58	35	35	18	Moratoire			6	3	7.5	7
Prises	87.3	82	66.5	43.7	44.8	37.6	31.8	30.6	17.7	0.5	0.09	0.03	4.3	3.1	7.2	6.5

*Prises de 2000 : au 3 jan/01

1. Figures prise du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

et l'Association des pêcheurs de la Basse-Côte-Nord révèle des taux de prise stables dans l'ensemble ou légèrement à la baisse, entre 1999 et 2000. Les pêcheurs ont tenté de présenter une comparaison directe entre l'estimation de la biomasse génitrice de 76 000 t calculée au moyen de l'ASP le 1er avril 2001 pour le stock de 3Ps et celle de la biomasse génitrice de 77 000 t calculée au moyen de l'ASP le 1er janvier 2001 pour la morue de 3Pn4RS. Ils se sont servis de cette comparaison pour remettre en question la recommandation du Conseil de fixer le TAC de morue de 3Ps à 15 000 t, tandis que la dernière recommandation pour la morue de 3Pn4RS consistait à fixer le TAC à 7 000 t, malgré des résultats à peu près identiques concernant la biomasse génitrice, obtenus au moyen de l'ASP. Cette analyse ne tient pas compte des différences entre les deux stocks, comme la biomasse totale; les données sur la croissance et la maturité; le profil d'âge du stock; et la productivité. D'après son analyse des indicateurs, la FFAWU propose un TAC pour 2001-2002 de 9 000 t.

Le Conseil a examiné le mémoire complet soumis par la FFAWU au nom de ses membres qui ont un intérêt pour la

Sources

MPO, Sciences

RES A4-1 (2001) Morue du nord du golfe du Saint-Laurent (3Pn, 4Rs)

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations publiques en 2001 aux endroits suivants :

Port au Choix (T.-N.) (19 mars)
Port aux Basques (T.-N.) (20 mars)
Port Hawkesbury (N.-É.) (20 mars)
Moncton (N.-B.) (21 mars)
Îles-de-la-Madeleine (Qc) (22 mars)
Gaspé (Qc) (23 mars)

Mémoires reçus

Fish, Food and Allied Workers Union – David Decker (2001-010-00093)

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global:	niveau du stock faible, amélioration très lente
Biomasse totale :	amélioration depuis 1994 avec légère augmentation annuelle
Biomasse génitrice :	amélioration depuis 1994; importante diminution de l'âge de la maturité
Recrutement :	la classe d'âge de 1993 est entrée au sein de la population exploitable en 1999; les classes de 1995 et 1996 sont les meilleures des dix dernières années; cependant, elles sont inférieures à la moyenne historique à long terme
Croissance et condition :	amélioration importante; le poids et la condition selon l'âge ont de nouveau atteint des sommets historiques
Structure par âge :	toujours limitée; peu de poissons de plus de neuf ans.
Niveau d'exploitation récent :	très élevé en 1999 (26 % d'âge 7 et plus) selon l'évaluation scientifique; même si on croit à une surestimation par le modèle analytique (selon la perception de l'industrie), le niveau d'exploitation actuel est probablement élevé

pêche de la morue de 3Pn4RS. Le document présente une liste des indicateurs, ainsi que des interprétations de la situation de ces indicateurs, que le Conseil considère comme une contribution utile au contrôle de l'état du stock. Le mémoire tente de présenter une analyse objective des différents indicateurs. En général, bien que l'analyse des indicateurs de la pêche sentinelle (filets maillants, palangres et engins mobiles) de même que du relevé effectué par le navire de recherche du MPO semble positive, le Conseil a trois préoccupations importantes à ce sujet :

- La période de temps pendant laquelle les changements sont évalués dans la présentation de la FFAWU est assez courte (les changements mentionnés sont ceux qui sont survenus depuis 1997 pour les relevés par pêche sentinelle et depuis 1994 pour le relevé par le navire de recherche);
- Même si la biomasse s'est grandement améliorée depuis l'imposition du moratoire, le taux annuel d'accroissement demeure modeste;
- Bien que les augmentations moyennes semblent importantes, les changements absolus des indicateurs sont relativement faibles.

Le Conseil reconnaît que les indicateurs biologiques comme le recrutement, la condition, la migration et la répartition semblent plus positifs qu'ils ne l'ont été ces dernières années; cependant, lorsqu'on les compare aux moyennes à long terme pour le stock, la plupart d'entre eux sont en deçà de cette moyenne.

Bien que l'une des solutions pour ce stock puisse être de tenter d'apparier un changement de TAC à toutes les fluctuations même minimes de l'état du stock, le Conseil craint qu'une telle stratégie empêche le véritable rétablissement du stock à des niveaux qui se rapprochent davantage des moyennes historiques.

Dans son rapport de 2000, le CCRH avait noté que le TAC de 2000-2001 devait demeurer stable jusqu'à ce que des augmentations importantes du stock aient été observées et qu'une hausse du TAC soit ainsi justifiée. Le Conseil croit qu'il ne serait pas approprié d'accroître le taux d'exploitation à ce stade. Une augmentation en 2001 pourrait annuler les avantages qui ont découlé des efforts de conservation déployés par l'industrie depuis l'imposition du moratoire.

Le CCRH recommande de maintenir à 7 000 t le TAC de la morue de 3Pn4RS pour 2001-2002.

Le CCRH est heureux de noter que le processus qui a donné lieu à l'évaluation de 2000 a été modifié et que les intervenants de l'industrie ont été invités à assister à la réunion du Processus d'évaluation régional de février 2001.

Le CCRH est aussi satisfait de constater que la coopération entre les scientifiques et l'industrie est fructueuse : les pêches sentinelles fournissent une grande partie de l'information utilisée pour l'évaluation scientifique, le programme de marquage se poursuit et l'étude de sélectivité des filets maillants est terminée. Ce genre de coopération doit être encouragé et élargi.

Relativement à l'objectif qui consiste à minimiser les activités de pêche dans les concentrations de géniteurs pendant les périodes de pointe du frai :

Le CCRH recommande au MPO de définir, de concert avec l'industrie, le lieu et le moment des grandes concentrations de morues génitrices (p. ex. la baie St-George's de l'ouest de Terre-Neuve) et de prendre des mesures efficaces (notamment l'interdiction de la pêche) pour protéger ces concentrations de l'exploitation.

Le CCRH est aussi préoccupé par le mélange des stocks de poisson du golfe du Saint-Laurent et de la côte sud de Terre-Neuve et réitère la recommandation suivante :

Le CCRH recommande de continuer à interdire la pêche d'hiver (du 15 novembre au 15 avril) sur le banc Burgeo afin de protéger les composantes du stock de 3Pn4RS.

Le CCRH recommande également que les scientifiques du MPO, en collaboration avec la Gestion du MPO et l'industrie, analysent la validité d'étendre l'interdiction de la pêche d'hiver à 3Psa.

Le Conseil est satisfait de constater que des travaux scientifiques se poursuivent au sujet de la question du mélange des stocks. Ces travaux devraient être maintenus.

Au total, 43 000 morues de ce stock ont été marquées et seulement 1 132 étiquettes ont été récupérées, ce qui révèle un taux d'exploitation très faible qui ne correspond pas au taux d'exploitation calculé. Même si le programme de marquage n'a pas été conçu pour évaluer la biomasse du stock et les niveaux d'exploitation, le faible taux de récupération des étiquettes, qui peut être considéré comme révélateur d'un faible taux d'exploitation, est soulevé régulièrement au cours des consultations.

Le CCRH recommande d'entreprendre des études afin de déterminer pour quelles raisons le nombre d'étiquettes récupérées à la suite du programme de marquage est si faible.

L'industrie a exprimé des préoccupations de façon répétée à propos de l'effet de la hausse du maillage de 5 ½ po à 6 po en 2000. Le CCRH avait recommandé que cette hausse soit appliquée en 1999, mais elle a été reportée par le MPO jusqu'en 2000. La recommandation a été réitérée par le Conseil en 2000 et son application a été retardée de

nouveau, en attendant les résultats d'une étude comparative des captures au moyen de filets maillants avec un maillage de 5 ½ po et 6 po. De nouvelles données fournies par les scientifiques montrent qu'une augmentation du maillage hausserait le taux d'exploitation des poissons de plus de 72 cm. Après avoir examiné les résultats de l'étude de sélectivité, le CCRH reconnaît que, vu la répartition par taille actuelle du stock, les géniteurs sont mieux protégés par le maillage actuel.

Pour le moment, le CCRH accepte donc le maintien du maillage à 5 ½ po. Afin d'éviter de cibler la même clase d'âge d'année en année, le maillage ne devrait pas dépasser 6 pouces.

MORUE - 4TVN

PERSPECTIVES

La morue du sud du golfe du Saint-Laurent est exploitée depuis plus de trois siècles. La moyenne des débarquements, qui s'établissait à 30 000 t au début du siècle dernier, a augmenté pour atteindre un sommet, à plus de 100 000 t, en 1958. Les débarquements se sont stabilisés autour de 60 000 t après le milieu des années soixante, puis ont légèrement diminué au début des années soixante-dix. La pêche a ensuite connu un déclin rapide au début de la décennie 1990 avant d'être interdite en septembre 1993. Elle a été autorisée de nouveau à des fins commerciales, quoique de façon restreinte, en 1999.

Avant 1950, le poisson était capturé exclusivement à la ligne et à l'hameçon, les engins mobiles et les filets maillants ayant fait leur apparition plus tard. À une époque plus récente, cette pêche a soutenu une industrie substantielle d'exploitation et de transformation dans les collectivités du sud du Golfe et dans la région du détroit de Cabot où le stock passe l'hiver.

Bien que ce stock ait contribué assez largement aux captures par le passé, il est considéré comme ayant une faible productivité comparativement aux stocks de l'extérieur du Golfe, ce qui signifie qu'il doit être géré avec prudence puisqu'on ne peut s'attendre à des taux de croissance rapides.

ANALYSE

Le rapport de 2001 du MPO sur l'état de ce stock montre qu'il a connu une légère augmentation en 2000. Le taux de croissance calculé, cependant, se situe en deçà des marges d'erreur de l'évaluation. Il en résulte une biomasse génitrice encore très faible. Cette situation est encore attribuée à la lenteur de la production, à la faiblesse du recrutement et à un taux de mortalité élevé. Après un certain nombre d'années successives de faible recrutement, on a constaté, à la fin des années 1980 et au début des années 1990, une augmentation modeste, même si l'on est encore loin de la moyenne à long terme. Le recrutement, toutefois, est faible en valeur absolue, mais bon en termes relatifs, comparativement à la biomasse génitrice. Les perspectives pour l'année prochaine sont très pessimistes puisque, dans les meilleures conditions, il ne faut s'attendre à aucune croissance de la biomasse même en l'absence de toute activité de pêche. Le Conseil a observé que les évaluations successives récentes du stock affichent une forte cohérence d'une année à l'autre, et fait remarquer, par exemple, que les résultats de cette année correspondent d'assez près à ce qui avait été prévu à la suite de l'évaluation de 2000.

Pendant les récentes consultations de l'industrie, le Conseil a noté de profonds désaccords avec les opinions des scientifiques. Les pêcheurs sont découragés de voir qu'après des années de moratoire et de faibles TAC, les scientifiques n'ont encore aucune réponse à leur donner pour expliquer l'absence d'augmentation de la biomasse, et le recrutement qui continue de s'amenuiser rapidement. Ils sont aussi contrariés de constater que les grandes augmentations des prises dans certains secteurs ne sont pas considérées comme des améliorations du stock. Les recommandations, le cas échéant, étaient en faveur du statu quo.

Dans son rapport de 2000, le CCRH avait recommandé de maintenir le TAC de ce stock à 6 000 t, sachant que la croissance de la biomasse à ce niveau d'exploitation serait faible. À ce moment, le Conseil avait jugé qu'il n'y aurait probablement pas de modification du TAC à court terme.

Le CCRH reconnaît que la biomasse demeure à un niveau faible, que le changement observé n'est pas important et que le rythme d'accroissement continue d'être lent, à cause de la productivité actuellement limitée du stock. Le Conseil croit que le statu quo demeure acceptable pour une autre année, tout en étant conscient des risques de diminution continue du stock.

Le CCRH recommande de maintenir à 6 000 t le TAC de la morue de 4TVn pour 2001-2002.

Le CCRH reconnaît que cette recommandation risque d'entraîner une diminution encore plus grande de la biomasse du stock. Cependant, il juge que de bonnes mesures de gestion comme celles qui ont été prises au cours de la saison de pêche de 2000-2001, ajoutées à d'autres mesures de conservation, devraient atténuer ce risque. Parmi les mesures de conservation additionnelles, en voici quelques-unes qui devraient être mises en œuvre.

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000*
TAC	67	60	45.2	54	54	53	48	43		Moratoire			2	3	6	6
Prises	64	68.7	54.6	47.9	42.7	40.2	31.5	28.3	4.01	0.9	0.3	0.4	1.5	2.5	6.2	5.6

*Prises de 2000 : au 3 jan/01

1. Figures prise du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Le Conseil recommande que les scientifiques du MPO, en collaboration avec la Gestion du MPO et l'industrie, définissent et mettent en œuvre des mesures de conservation additionnelles, notamment :

- **délimitation et protection des principales aires de regroupement des juvéniles (p. ex. la vallée Shediac);**
- **délimitation et protection des principales frayères (p. ex. le banc Miscou);**
- **périodes d'interdiction locales.**

Une étude devrait être entreprise en 2001 en vue de mettre en oeuvre ces mesures au cours de la saison 2002, dans la mesure du possible.

Plusieurs problèmes liés à la conservation ont été soulevés pendant les consultations. Si l'existence de ces pratiques est démontrée, il est certain qu'elles ne sont pas acceptables.

Le CCRH recommande au MPO de se pencher sur les questions suivantes soulevées au cours des consultations :

- **la non-déclaration et les fausses déclarations de morues débarquées par les pêcheurs titulaires de permis d'autres espèces que le poisson de fond (p. ex. le maquereau);**

Sources

MPO, Sciences

RES A3-01 (2001) Morue du sud du golfe du Saint-Laurent.

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations publiques en 2001 aux endroits suivants :

Port au Choix (T.-N.) (19 mars)
Port aux Basques (T.-N.) (20 mars)
Port Hawkesbury (N.-É.) (20 mars)
Moncton (N.-B.) (21 mars)
Îles-de-la-Madeleine (Qc) (22 mars)
Gaspé (Qc) (23 mars)

Mémoires reçus

Federation of Gulf Nova Scotia Groundfishermen – Osborne Burke (2001-010-00094)

NCBFVA – Clifford Aucoin (2001-010-00096)

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global :	amélioration marginale en 2000 à partir d'un niveau très faible; la situation pourrait empirer en 2001
Biomasse totale :	amélioration marginale en 2000, inférieure à la moyenne à long terme; diminution probable en 2001;
Biomasse génitrice :	amélioration marginale en 2000, inférieure à la moyenne à long terme; diminution probable en 2001.
Recrutement :	encore faible, inférieur à la moyenne à long terme
Croissance et condition :	stables à un niveau intermédiaire
Structure par âge :	stable
Répartition :	de plus en plus limitée aux parties est de l'aire estivale; inconnue en hiver
Niveau d'exploitation récent:	la pêche a repris à un faible niveau en 1999, de l'ordre de 8 % in 2000

- **les dépassements de quotas et le marché noir de la morue, surtout dans le cadre de la pêche sportive;**
- **les dépassements de quotas dans certains secteurs parce que la période de pêche autorisée est trop courte pour permettre un contrôle approprié de l'effort de pêche;**
- **la quantité d'engins autorisée n'est pas entièrement respectée.**

Le CCRH recommande, si les pratiques de rejets globaux et sélectifs et les fausses déclarations, ainsi que l'usage abusif d'engins persistent dans un secteur d'engins ou une zone donnée, d'interdire la pêche par ce secteur ou dans cette zone.

Le Conseil recommande de n'autoriser la pêche de la morue de 4TVn pendant qu'elle hiverne dans la sous-division 4Vn que si l'on est fermement convaincu que les captures du stock résidant dans 4Vn seront minimes. Le ministère des Pêches et des Océans est encouragé à déterminer les conditions dans lesquelles cette solution pourrait être appliquée.

PLIE CANADIENNE - 4T

PERSPECTIVES

La plie canadienne était le poisson de fond le plus abondant après la morue dans le sud du golfe du Saint-Laurent. Les femelles se distinguent des mâles par une croissance rapide et une plus forte taille. Elles atteignent la maturité sexuelle entre sept et quinze ans, et les mâles, entre cinq et sept ans. Le frai a lieu à la fin du printemps et au début de l'été. Les résultats des relevés de recherche indiquent que le stock est à son niveau historique le plus bas. La biomasse totale, estimée à 300 000 t à la fin des années 1970, a diminué jusqu'à atteindre un creux d'environ 30 000 t en 1999. Les classes d'âge de quatre à sept ans sont stables, mais faibles. Les récentes captures dans le cadre du relevé de recherche étaient plus abondantes dans la partie est de 4T. Les prises commerciales affichent la même tendance, ce qui porte à croire à un déplacement de la répartition du stock depuis quelques années.

La pêche dans 4T est assujettie à un quota depuis 1977 et les débarquements ont fluctué entre 5 000 t et 10 000 t jusqu'en 1992. De 1993 à 1999, les prises plutôt faibles, de l'ordre de 1 300 t à 2 400 t, n'ont pas permis au stock de se rétablir, selon l'évaluation scientifique. Le TAC de 2000 n'a pas été entièrement atteint, principalement pour des raisons liées au marché, d'après les membres de l'industrie de la pêche.

ANALYSE

Le rapport du MPO sur l'état du stock de 2001 fait état d'un fléchissement depuis 1980, le stock ayant maintenant atteint son niveau le plus bas de toute la période des relevés, soit de 1971 à 2000. Le recrutement est stable, mais faible, et les classes d'âge qui en résultent sont beaucoup moins abondantes qu'on ne l'avait observé antérieurement. En outre, le stock se concentre de plus en plus dans la partie est de 4T depuis quelques années. Les scientifiques considèrent que la plie canadienne de 4T est vulnérable à la surexploitation et sont enclins à croire que les prises devraient être bien inférieures à 2 000 t pour favoriser la conservation du stock.

Les opinions de l'industrie de la pêche continuent d'être influencées par le changement de répartition du stock. Les pêcheurs dont le port d'attache est dans la partie ouest de l'aire du stock indiquent que la plie n'est pas aussi abondante qu'elle ne l'a été antérieurement. Dans la partie est, où se déroulent la plus grande partie des activités, les pêcheurs déclarent que les prises se sont maintenues ou se sont même améliorées dernièrement. La tendance de ces observations confirme les résultats du relevé. Au cours de récentes consultations, très peu de commentaires ont été faits à propos de ce stock en particulier, et la plupart d'entre eux proposaient le maintien du statu quo.

Jusqu'à récemment, il était bien connu que de mauvaises pratiques de conservation, notamment des prises excessives de petits poissons et des rejets non déclarés importants, caractérisaient la pêche de ce stock et ont d'ailleurs largement contribué à son déclin. Au cours des cinq à sept dernières années, les flottilles de pêche aux engins mobiles, qui débarquent une grande partie des prises, ont fait des progrès importants en vue de résoudre ces problèmes et, selon de récentes indications, la capture des petites plies dans le cadre de la pêche dirigée de la plie canadienne ne serait plus un sujet de préoccupation pour la conservation. En réduisant le TAC à 2 000 t et en le maintenant à peu près à ce niveau depuis 1996, le Conseil avait espéré faciliter ces changements et cherche à obtenir des signes de rétablissement du stock.

Si l'on considère l'ensemble de l'aire du stock et qu'on ne tient pas compte des taux de prise positifs des pêcheurs qui se maintiennent dans le sud-est du golfe, le Conseil observe qu'il n'y a pas encore eu de signes de rétablissement et qu'en fait, l'abondance continue de diminuer lentement. Le Conseil sait que, pour améliorer la surveillance des prises et des débarquements, d'autres modifications seront apportées aux engins en vue de réduire les prises accessoires de petites plies au cours de la prochaine saison. Le Conseil continue d'appuyer ces efforts.

Le Conseil recommande de maintenir à 2 000 t le TAC de la plie canadienne de 4T pour 2001-2002.

Tel qu'il est indiqué dans l'introduction, afin de promouvoir l'augmentation du recrutement, **le Conseil recommande que les secteurs des Sciences et de la Gestion du MPO, en collaboration avec l'industrie, analysent des mesures de conservation additionnelles en vue de les mettre en œuvre au plus tard en 2002.**

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000*
TAC	10	10	10	10	10	10	10	10	5	5	5	2	2.5	1.5	2	2
Prises	10.5	7.7	8.4	6.8	4.8	4.4	5.04	4.9	1.8	2.4	2.3	1.4	1.7	1.1	1.5	1.3

*Prises de 2000 : au 3 jan/01

1. Figures prise du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Le Conseil est inquiet de ce que la taille minimale légale soit inférieure à ce que demande le marché. Comme il l'a indiqué dans son rapport de 1997 sur la technologie des engins de pêche, le Conseil croit que la plus petite taille des captures devrait être celle qui peut être utilisée.

Le CCRH recommande d'entreprendre une étude en vue d'analyser la sélectivité du maillage actuellement employé par rapport à la taille commercialisable du poisson et d'apporter les correctifs nécessaires.

Une fois encore, certains groupes de pêcheurs remettent en question la validité des données du navire de recherche, le *Needler*, au sujet de ce stock en particulier. Ils demandent le financement d'une expédition de recherche à des fins commerciales pour mesurer le taux de vulnérabilité relative des poissons plats à l'égard du *Needler*.

Le Conseil est également préoccupé par l'absence apparente de contrôle et d'application des règlements qui a été signalé par l'industrie pendant les consultations.

Sources

MPO, Sciences

RES A3 - 26 (2001) Plie canadienne (div. 4T)

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations publiques en 2001 aux endroits suivants :

Port au Choix (T.-N.) (19 mars)
Port aux Basques (T.-N.) (20 mars)
Port Hawkesbury (N.-É.) (20 mars)
Moncton (N.-B.) (21 mars)
Îles-de-la-Madeleine (Qc) (22 mars)
Gaspé (Qc) (23 mars)

Mémoires reçus

Federation of Gulf Nova Scotia Groundfishermen – Osborne Burke (2001-010-00094)

NCBFVA – Clifford Aucoin (2001-010-00096)

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global :	l'abondance du stock est à son niveau le plus bas en 2000
Biomasse totale :	après sa diminution initiale au début des années 1980, elle a atteint son plus bas niveau dans toute l'histoire des relevés du bateau de recherche (1971- 2000)
Biomasse génitrice :	inconnue
Recrutement :	stable, mais faible
Croissance et condition :	inconnues
Structure d'âge :	inconnue
Répartition :	abondance stable, mais faible; concentration dans la partie est de l'aire de répartition; diminution continue dans la partie ouest
Niveau d'exploitation récent:	inconnu

PLIE GRISE - 4RST

PERSPECTIVES

La pêche commerciale de la plie grise s'est développée à Terre-Neuve dans les années quarante, à l'apparition des chaluts à panneaux. Dans le golfe du Saint-Laurent, les activités ont débuté quand les stocks de la baie de Fortune se sont mis à diminuer, amenant les bateaux à se déplacer vers la baie St George's (Terre-Neuve) dans les années cinquante.

L'importance des captures accessoires de plie grise en hiver, dans le cadre de pêches hauturières dirigées de la morue et du sébaste, a commencé à s'accroître. La pêche a ensuite continué son expansion dans le Golfe au cours des années 1970 jusqu'au chenal Esquiman et à la côte nord de l'île du Cap-Breton.

La plie grise a été assujettie à la gestion par quota en 1977, avec un quota préventif de 3 500 t pour le nord du golfe du Saint-Laurent (4RS). La première évaluation détaillée de 4RS a eu lieu en 1978 et elle a été renouvelée par la suite jusqu'en 1981. Pendant la décennie de 1980, les captures dans 4T ont dominé de plus en plus les débarquements de plie grise du Golfe; cependant l'unité de gestion 4RS a été maintenue. Le TAC a été haussé à 5 000 t en 1979 dans 4RS, afin de permettre le retrait d'une vieille composante à croissance lente du stock. Cette mesure a eu pour effet de réduire la composition selon l'âge du stock, et d'entraîner une diminution des débarquements. En 1982, le TAC était ramené à 3 500 t. Puis, les évaluations du stock ont repris en 1991. À la suite d'une recommandation du Conseil pour la conservation des ressources halieutiques, formulée en 1994, l'unité de gestion a été étendue à 4RST en 1995.

ANALYSE

Le rapport du MPO sur l'état du stock pour 2001 fait état de certains signes positifs pour la population de plie grise de 4RST. La biomasse a semblé augmenter radicalement en 1999 par rapport à son faible niveau pendant la période de 1993 à 1998, et est demeurée relativement élevée en 2000. Cet accroissement a été noté dans tout le Golfe, à différents niveaux. Une forte classe d'âge, probablement celle de 1995, a été observée dans les prises du relevé effectué au moyen du navire de recherche dans le nord du Golfe, chaque année depuis 1997. La structure du stock demeure une importante source d'incertitude.

L'industrie, comme les scientifiques, est d'avis que l'état du stock s'est amélioré. Afin d'en tirer parti, les pêcheurs ont demandé une hausse du TAC, à 1 200 tonnes.

L'année dernière, le CCRH a compris le point de vue des pêcheurs et proposé une augmentation modeste du TAC, tout en indiquant que celui-ci devait demeurer stable jusqu'à ce qu'un accroissement notable soi observé. Le CCRH constate qu'une nouvelle classe d'âge forte devrait bientôt contribuer à la pêche. Pour le moment, cependant, il serait prématuré de hausser le TAC en fonction d'une seule classe d'âge prometteuse.

Le CCRH recommande de maintenir à 1000 t le TAC de plie grise de 4RST pour 2001-2002.

Dans le rapport des scientifiques sur les relevés en mer, on note qu'il pourrait y avoir eu bonification des prises de moins de 14 po de ce stock, pour respecter la taille requise par le marché. Les scientifiques et les pêcheurs reconnaissent que la pêche de la plie grise est principalement basée sur le recrutement, ce qui nuit au rétablissement du stock. L'industrie semble prête à prendre des mesures pour corriger la situation.

Le Conseil recommande d'entreprendre une étude en vue d'analyser la sélectivité du maillage actuel par rapport à la taille privilégiée sur le marché et de prendre les mesures correctives qui s'imposent.

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000*
TAC												1	1	1	1	1
Prises	1.2	2	1.8	1.4	2.1	2.1	2.5	1.9	1.2	0	0	0	1.08	0.64	0.61	0.47

*Prises de 2000 : au 3 jan/01

1. Figures prise du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Sources

MPO, Sciences

RES A3-20 (2001) Plie grise (div. 4RST).

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations publiques en 2001 aux endroits suivants :

Port au Choix (T.-N.) (19 mars)
Port aux Basques (T.-N.) (20 mars)
Port Hawkesbury (N.-É.) (20 mars)
Moncton (N.-B.) (21 mars)
Îles-de-la-Madeleine (Qc) (22 mars)
Gaspé (Qc) (23 mars)

Mémoires reçus

Federation of Gulf Nova Scotia Groundfishermen – Osborne Burke (2001-010-00094)

NCBFVA – Clifford Aucoin (2001-010-00096)

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global :	le niveau de la population est encore faible; légère augmentation de la taille et de la répartition.
Biomasse totale :	amélioration générale due à un bon recrutement; variable selon les endroits
Biomasse génitrice :	inconnue
Recrutement :	stable pendant les années 1990; bonne classe d'âge observée
Croissance et condition:	aucune donnée
Structure par âge :	aucune donnée
Répartition :	amélioration de la biomasse dans plusieurs zones du Golfe; la structure du stock demeure incertaine
Niveau d'exploitation récent:	faibles débarquements attribuables à un TAC peu élevé.

FLÉTAN NOIR - 4RST

PERSPECTIVES

Ce stock est exploité dans le golfe du Saint-Laurent principalement dans deux zones de pêche : l'une à l'ouest, dans l'estuaire du Saint-Laurent et la région de l'île d'Anticosti, où se font généralement plus de 80 % des captures, l'autre à l'est, dans le chenal Esquiman.

L'exploitation de ce stock est récente. La moyenne des débarquements à long terme est de l'ordre de 4 000 t. Des prises très élevées, supérieures à 8 000 t, ont été observées par le passé, suivies par des baisses radicales. Les mâles et les femelles ont des taux de croissance différents, les femelles atteignant leur maturité à une plus grande taille.

Selon le rapport de 2001 du MPO sur l'état du stock, la population de flétan noir du golfe du Saint-Laurent continue de montrer des signes positifs.

ANALYSE

La pêche est surtout pratiquée aux filets maillants. Les mesures de conservation récemment adoptées, en vertu de règlements et dans le cadre d'initiatives de l'industrie (p.ex. maillage, réduction de l'effort de pêche, grilles sélectives de pêche de la crevette) ont favorisé un rétablissement du stock.

Selon le rapport de 2001 du MPO sur l'état du stock de flétan noir du golfe du Saint-Laurent, l'indice de la biomasse tiré du relevé scientifique de 2000 est le plus élevé jamais observé dans la série chronologique et il augmente régulièrement depuis 1993. La zone de répartition s'étend graduellement surtout au sud de l'île d'Anticosti, le long du chenal Laurentien.

En 2000, on a assisté à une importante baisse du taux de prise pour des raisons qui ne semblent pas liées à l'abondance des ressources. Certains pêcheurs ont indiqué que la présence de fortes concentrations de crabe des neiges nuisaient à la pêche dans certaines zones où les gros flétans avaient l'habitude de se rassembler.

Le CCRH croit qu'une approche prudente consisterait à ne pas augmenter le taux d'exploitation actuel afin de maintenir la biomasse génitrice et d'aider à la survie des classes d'âge. Le Conseil est d'avis que toute augmentation du TAC devrait être envisagée avec prudence et, à moins que des changements importants de l'état du stock ne soit observés, le TAC ne devrait pas changer considérablement dans l'avenir. Les intervenants semblaient en général d'accord avec le RES puisqu'ils ont recommandé le statu quo en ce qui concerne le TAC pour la saison de pêche de 2001-2002.

Le CCRH recommande de maintenir à 4 500 t le TAC du flétan noir de 4RST pour 2001-2002.

Les relevés scientifiques et par pêche sentinelle fournissent tous deux des signes positifs de recrutement des fortes classes d'âge de 1997 et 1999, qui ne commenceront à faire leur apparition dans les prises commerciales qu'en 2002 et en 2004 respectivement. Compte tenu du fort recrutement, on s'attend à ce que les prises de petits poissons posent un problème au cours des prochaines années.

Le CCRH recommande de prendre des mesures pour limiter les prises de flétan noir de 4RST de taille inférieure à la limite minimale.

Au cours des consultations de 2001, l'industrie s'est montrée préoccupée par la concentration possible des activités de pêche sur les grandes femelles, ce qui risquerait d'avoir un effet négatif sur la capacité de reproduction du stock à long terme. Les pêcheurs associent cette situation à l'utilisation d'un maillage de 6 pouces (15,2 cm). Afin d'apporter une solution à la question, ils recommandent l'utilisation d'un maillage de 5½ pouces (14 cm) dans une proportion de 30 % pour la saison de pêche de 2001-2002. Selon eux, cela permettrait d'évaluer l'hypothèse voulant qu'il en résulte un rapport des sexes mieux équilibré dans les prises, ce qui assurerait une meilleure protection d'une partie de la biomasse des femelles, tout en évitant la capture des gros géniteurs.

Le CCRH n'accepte pas la diminution du maillage, sachant qu'un plus grand nombre de poissons seront pris. Le Conseil réitère son principe qui est de protéger les jeunes poissons immatures et juge que les avantages à court terme ne justifient pas de passer outre aux objectifs à long terme. Un TAC correctement établi devrait permettre à une proportion suffisante de la biomasse mature de survivre à la pêche en vue de préserver la capacité de reproduction du stock

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000*
TAC	5	5	8.7	10.5	10.5	10.5	10.5	10.5	4	4	4	2	3	4	4.5	4.5
Prises	2.3	6.5	10.9	7.5	5	2.3	2	3.5	2.5	3.5	2.4	1.9	2.6	3.9	3.6	2

*Prises de 2000 : au 3 jan/01

1. Figures prise du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Quant aux questions soulevées par les pêcheurs au sujet du rendement à long terme et du rapport des sexes dans les prises commerciales, le Conseil recommande que la Direction des sciences du MPO évalue les répercussions à court et à long terme sur le stock, associées à l'utilisation de maillage de 5 1/2 ou de 6 pouces.

Une partie de la demande des pêcheurs est justifiée par l'hypothèse selon laquelle les mâles n'atteindront peut-être jamais la taille commerciale et, par conséquent, devraient être exploités à une taille inférieure.

Le CCRH recommande que les scientifiques entreprennent une étude complémentaire visant à déterminer la maturité sexuelle selon la longueur et le taux de croissance du poisson à la maturité (mâles et femelles).

Certains pêcheurs ont aussi exprimé des préoccupations à propos d'une augmentation récente du temps de mouillage des filets maillants, qui dépasse parfois 3 jours. Le Conseil partage leurs préoccupations et croit qu'une durée de mouillage prolongée a des effets négatifs sur les ressources.

Le CCRH recommande que la direction du MPO prenne les mesures nécessaires pour limiter le temps de mouillage des filets maillants dans les lignes directrices de conservation.

La pêche du flétan noir dans le détroit de Cabot continue de préoccuper les pêcheurs. Le CCRH croit qu'il faut améliorer notre compréhension des habitudes migratoires du stock.

Le CCRH réitère sa recommandation de l'année dernière, soit de poursuivre et d'étendre les études de démarcation du stock, par des programmes de marquage et d'autres travaux scientifiques.

Sources

Secteur des Sciences du MPO

RES A4-03 (2001) Flétan du Groenland du golfe du Saint-Laurent (4RST).

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations publiques en 2001 aux endroits suivants :

Port au Choix (T.-N.) (19 mars)
Port aux Basques (T.-N.) (20 mars)
Port Hawkesbury (N.-É.) (20 mars)
Moncton (N.-B.) (21 mars)
Îles-de-la-Madeleine (Qc) (22 mars)
Gaspé (Qc) (23 mars)

Mémoires reçus

aucun

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global :	le stock est toujours en voie de rétablissement
Biomasse totale :	en hausse constante depuis 1993
Biomasse génitrice :	inconnue
Recrutement :	la classe d'âge de 1997 et peut-être celle de 1999 sont supérieures à la moyenne.
Structure d'âge :	en voie d'amélioration
Niveau d'exploitation récent :	en baisse en 1999 et en 2000
Répartition géographique :	en expansion au sud de l'île d'Anticosti.

MERLUCHE BLANCHE - 4T

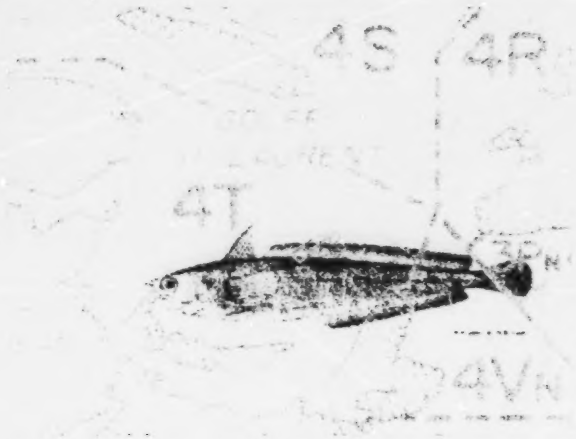

PERSPECTIVES

La pêche de la merluche blanche est pratiquée dans le sud du golfe du Saint-Laurent depuis le début des années soixante. Traditionnellement, ce stock a été capturé aux engins fixes et aux engins mobiles principalement dans les eaux côtières. Bien que cette pêche n'ait pas été considérée comme la plus importante pêche du poisson de fond, sauf dans plusieurs zones localisées, elle a néanmoins eu un rôle essentiel à jouer sur le plan des débarquements et des revenus historiques de la flottille côtière. Les débarquements annuels dans le sud du golfe se sont chiffrés en moyenne à 5 675 t entre le début des années 1960 et 1994.

Les taux de prise ont continué à diminuer au début des années 1990, jusqu'à ce que la pêche soit interdite, en 1995. L'aire et la répartition générales de ce stock demeurent concentrées dans la baie St-Georges, Cap-Breton. Des prélèvements limités sont autorisés depuis le moratoire aux fins des relevés par pêche sentinelle et des prises accessoires dans le cadre d'autres pêches.

ANALYSE

Le rapport de 2001 du MPO sur l'état des stocks indique que la biomasse et l'abondance du poisson de taille commerciale demeurent faibles. De plus il y a eu contraction de l'aire géographique. Cependant, on constate de très bons signes de la présence de poissons de 30 à 40 cm qui devraient être recrutés au sein de la population exploitable au cours des prochaines années. Les efforts continus de l'industrie (p. ex. augmentation du maillage et autres mesures de conservation) devraient assurer un rétablissement continu de ce stock jusqu'à ses niveaux historiques antérieurs.

Les signes de la présence de deux composantes du stock sont de plus en plus évidents : l'un serait dans le chenal Laurentien et l'autre dans le détroit, le second étant dans un bien plus mauvais état que le premier.

Selon le consensus général, le stock demeure très faible et dans un état précaire. Les perspectives d'avenir sont meilleures, maintenant que l'on observe de nouvelles classes d'âge qu'il faut protéger.

Le CCRH appuie la récente proposition de l'industrie d'établir une entreprise conjointe avec les scientifiques du MPO pour mettre sur pied une pêche-repère. Cependant, puisque la composante de taille commerciale du stock demeure dans un état précaire, le CCRH ne peut appuyer l'augmentation du TAC pour la saison de pêche de 2001-2002 que supposerait la proposition de l'industrie. Compte tenu des prétendus avantages de la proposition, le CCRH analysera de nouveau sa position l'année prochaine, à la lumière de l'état du stock à ce moment.

Le CCRH réitère ses recommandations antérieures pour ce stock :

Le CCRH recommande d'interdire la pêche dirigée de la merluche blanche de 4T en 2001-2002.

Compte tenu des signes de l'existence de deux composantes, le CCRH recommande que le MPO produise des solutions de gestion pour les deux composantes.

L'indice de mortalité des âges 5 à 8 a augmenté substantiellement au cours des deux dernières années (1999 et 2000). Il subsiste énormément d'incertitude au sujet de l'ampleur des prises approximatives de merluche blanche dans le cadre de la pêche sportive en 1999 et en 2000.

Le CCRH recommande que les mesures de conservation mises en œuvre pour la saison 2000-2001 soient maintenues et appliquées.

L'industrie de la pêche a aussi soulevé des préoccupations à propos de la pêche sportive qui, à son avis, n'est pas contrôlée.

Le CCRH réitère, une fois de plus, que, quand un stock est visé par un moratoire, aucune pêche sportive ne doit exister. Si cette pêche persiste, elle devrait être étroitement surveillée et la mortalité induite par cette activité doit être déclarée.

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000*
TAC	12	12	9.4	5.5	5.5	5.5	5.5	5.5	3.6	2			Moratoire			
Prises	6.7	4.9	5.9	3.7	4.9	4.2	3.7	3.9	1.2	0.9	0.06	0.04	0.1	0.13	0.16	0.09

*Prises de 2000 : au 3 jan/01

1. Figures prise du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Sources

MPO, Sciences

A3-12(2001) Merluche blanche du sud du golfe du Saint-Laurent.

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations publiques en 2001 aux endroits suivants :

Port au Choix (T.-N.) (19 mars)
Port aux Basques (T.-N.) (20 mars)
Port Hawkesbury (N.-É.) (20 mars)
Moncton (N.-B.) (21 mars)
Îles-de-la-Madeleine (Qc) (22 mars)
Gaspé (Qc) (23 mars)

Mémoires reçus

Federation of Gulf Nova Scotia Groundfishermen- Osborne Burke (2001-010-00094)

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global :	l'abondance du stock s'améliore. Les perspectives d'avenir semblent meilleures à cause du recrutement.
Biomasse totale :	inférieure à la moyenne à long terme; cependant, l'indice de la biomasse est le plus élevé depuis 1992
Biomasse génitrice :	inconnue
Recrutement :	l'abondance des petits poissons est à la hausse
Croissance et condition :	aucune information
Structure par âge :	les poissons de plus de 45 cm sont moins abondants que la moyenne à long terme; l'abondance des poissons de la fourchette de 30 à 40 cm est à la hausse
Répartition :	toujours principalement concentrée à l'ouest du Cap-Breton (baie St-Georges)

FLÉTAN DE L'ATLANTIQUE - 4RST

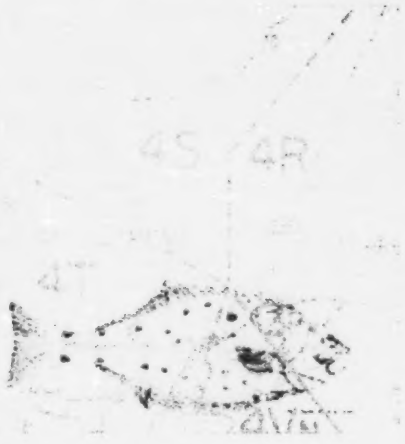

PERSPECTIVES

Le flétan de l'Atlantique, largement réparti dans les chenaux profonds du golfe du Saint-Laurent, passerait l'hiver en dehors du golfe, dans les sous-divisions 3Pn et 4Vn.

Il est habituellement capturé à la palangre. Depuis vingt ans, la moyenne des débarquements se situe entre 300 et 400 t, avec des sommets pouvant atteindre 800 t. Les données historiques affichent des prises dépassant les 1 000 t.

ANALYSE

L'adoption d'une limite de taille minimale légale et la remise à l'eau obligatoire des flétans de taille inférieure à la limite se sont traduites par une importante diminution des débarquements de petits poissons. L'étendue de l'éventail de tailles des poissons capturés est un signe positif de l'état du stock. Cependant, les questions qui se posent à propos de la taille réelle des femelles à maturité, qu'on soupçonne d'être beaucoup plus élevée que la limite de taille minimale, soulèvent des doutes quant à la capacité de reproduction du stock en vertu du régime de gestion actuel.

Des membres de l'industrie ont indiqué qu'une quantité indéterminée de petits poissons capturés meurent et sont par la suite rejetés en mer ou vendus illégalement, ce qui représente un certain pourcentage de mortalité non déclarée.

Le CCRH recommande au MPO d'appliquer sévèrement la clause de possession qui empêcherait la possession et la vente de flétan de taille illégale.

Le CCRH recommande, si les pratiques de rejet global ou sélectif et les fausses déclarations persistent dans un secteur d'engin ou une zone en particulier, d'interdire la pêche par ce secteur ou dans cette zone.

Selon le rapport du MPO sur l'état du stock de 2001, la situation actuelle est la même qu'en 1999 et en 2000 : un large éventail de tailles et la diminution des prises de petits poissons, deux facteurs qui peuvent être interprétés comme des signes positifs. On ne dispose d'aucun indice de biomasse fiable. Même si les prises sont limitées par un TAC, il semble évident que le potentiel de captures réel est inférieur aux prises historiques (qui étaient de l'ordre de 1 000 t), ce qui signifierait que le stock continue d'être affaibli par rapport à ses niveaux antérieurs. L'industrie de la pêche semble d'accord avec l'interprétation de l'état du stock par les scientifiques. L'industrie recommande le maintien du statu quo.

Le CCRH recommande de maintenir à 350 t le TAC de flétan de l'Atlantique de 4RST pour 2001-2002.

Le CCRH recommande de maintenir la remise à l'eau des poissons de moins de 81 cm, et d'appliquer cette restriction.

La limite de taille minimale légale est remise en question par les scientifiques. La limite actuelle de 81 cm pourrait être bien inférieure à la taille des femelles à maturité, qui pourrait dépasser les 100 cm. Si cette hypothèse est confirmée, le règlement actuel ne protège pas la capacité de reproduction du stock.

Le CCRH recommande que soient entreprises, à titre de priorité scientifique, des études visant à déterminer la taille du flétan de l'Atlantique à maturité.

La délimitation du stock et les mélanges possibles avec des stocks de l'extérieur du golfe n'ont toujours pas été confirmés. Les pêcheurs croient que les expériences de marquage en cours apporteront des renseignements utiles à l'établissement de liens biologiques entre les diverses composantes du stock.

Le CCRH recommande de maintenir et d'élargir le programme de marquage du flétan de l'Atlantique.

Les membres de l'industrie et le CCRH sont préoccupés par les captures qui sont faites en hiver dans le détroit de Cabot (division 3Pn) et qui ne sont soumises à aucun contrôle ni aucune réglementation. Le CCRH est d'avis qu'une telle pêche libre, non réglementée, n'est plus acceptable.

D'ici à ce que la structure du stock soit mieux définie, le CCRH recommande de fixer la limite des prises dans 3Pn en fonction des récents niveaux de capture.

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000*
TAC	--	--	--	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.35	0.35
Prises	0.19	0.27	0.27	0.19	0.22	0.42	0.34	0.14	0.11	0.12	0.07	0.23	0.28	0.3	0.34	0.22

*Prises de 2000 : au 3 jan/01

1. Figures prise du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Sources

MPO, Sciences

RES A4-02 (2001) Le flétan atlantique du golfe du Saint-Laurent (divisions 4RST) – Mise à jour (2000).

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations sur ce stock en 2001 aux endroits suivants :

Port au Choix (T.-N.) (19 mars)
Port aux Basques (T.-N.) (20 mars)
Port Hawkesbury (N.-É.) (20 mars)
Moncton (N.-B.) (21 mars)
Îles-de-la-Madeleine (Qc) (22 mars)
Gaspé (Qc) (23 mars)

Mémoires reçus

Federation of Gulf Nova Scotia Groundfishermen – Osborne Burke (2001-010-00094)

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateurs globaux:	le niveau du stock est faible
Biomasse totale :	inconnue, mais vraisemblablement faible
Biomasse génitrice :	inconnue
Recrutement :	inconnu
Croissance et condition :	non disponibles
Structure par âge :	indicateur non fiable; large éventail de tailles (indicateur positif)
Niveau récent d'exploitation :	le TAC a été haussé à 350 t en 1999. Les prises accidentelles de petits poissons dans le cadre des pêches aux filets maillants et aux engins mobiles continuent de susciter des préoccupations.

PLIE ROUGE - 4T

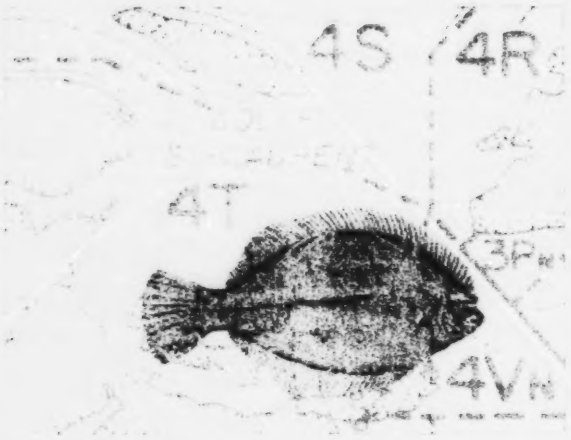

PERSPECTIVES

Dans le sud du golfe du Saint-Laurent (4T), la plie rouge est limitée aux Îles-de-la-Madeleine et aux parties sud de 4T. Le taux de croissance varie largement d'une région à l'autre, les femelles atteignant la maturité sexuelle à environ 25 cm et les mâles, à 20 cm à peu près. Les débarquements historiques de plie rouge de 4T ont fluctué énormément, entre quelques tonnes et 4 500 t. Ces mouvements en dents de scie pourraient être attribuables en partie aux fausses déclarations des prises ou à des débarquements de poissons plats « non précisés ». La faiblesse des débarquements aurait aussi pu être due à l'emploi de filets à mailles plus grandes, le maillage ayant augmenté considérablement depuis les années soixante. Les prises sont limitées par un TAC prudent de 1 000 t depuis 1996. Les débarquements ont diminué après 1997, se situant en moyenne à 600 tonnes.

ANALYSE

À la suite de l'évaluation complète réalisée l'année dernière, les scientifiques du MPO ont présenté une mise à jour en 2001. Le rapport à jour sur l'état du stock de plie rouge de 4T confirme les tendances observées depuis quelques années. Le relevé annuel de 2000 a fourni un indice d'abondance supérieur à celui des quatre années précédentes. Cependant, on constate une diminution de la taille de la plie rouge et l'indice de la biomasse totale du stock est en-deçà de la moyenne à long terme depuis presque une décennie. La plie rouge a tendance à être plus petite, en taille et en poids, puis 1971. Les tendances de la biomasse, selon les relevés, indiqueraient que l'abondance du stock dans l'ensemble de 4T est présentement inférieure à la moyenne des trois dernières décennies. Ce sont là des signes avertisseurs. Cependant, il existe certaines incertitudes. Le relevé n'englobe qu'une petite partie de l'aire totale de l'espèce et l'abondance moyenne dans les zones côtières est très variable. De plus, il montre de fortes fluctuations de la tendance de la biomasse avec le temps, entre les zones géographiques.

Selon certains des commentaires recueillis au cours des consultations de 2001, les pêcheurs aux engins mobiles ont observé des quantités substantielles de petites plies rouges. Par ailleurs, les pêcheurs aux engins fixes ont remarqué la présence de gros poissons lorsqu'ils ont mouillé leurs engins, mais après le premier jour de pêche, ces gros poissons ont rapidement disparu. Compte tenu de l'étendue limitée des connaissances des scientifiques sur la dynamique de ce stock, ils recommandent le statu quo quant au TAC de 2001.

Le CCRH recommande de maintenir à 1 000 t le TAC de la plie rouge de 4T pour 2001-2002.

D'après la dernière évaluation de la plie rouge, les données ayant servi à évaluer l'abondance locale, le recrutement et à identifier le stock doivent être améliorées, car le stock semble constitué de plusieurs composantes. Certains progrès ont été réalisés dans le cadre des initiatives entreprises en ce sens ces dernières années (relevé mené par l'industrie aux Îles-de-la-madeleine, registres de pêche dans le sud du golfe et études de marquage) pour améliorer les données en vue de déterminer s'il convient d'appliquer des mesures locales de gestion.

Le CCRH recommande de poursuivre le programme de marquage afin d'obtenir une perspective plus réaliste de l'état du stock et de ses habitudes migratoires.

Les rejets globaux et sélectifs de plie canadienne, ainsi que de plie rouge de taille inférieure à la limite minimale demeurent une importante source de préoccupation à laquelle il faut apporter une solution

Le CCRH recommande de maintenir et d'appliquer les mesures de conservation prises pour la saison 2000-2001.

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000*
TAC	3.5	3.5	–	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	1	1	1	1	0.8	0.8	1
Prises	0.7	0.8	0.3	0.16	1.20	0.7	0.5	0.4	0.5	0.1	0.3	0.5	0.6	0.89	0.82	0.83

*Prises de 2000 : au 3 jan/01

1. Figures prise du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Sources

MPO, Sciences

RES A3-36 (2001). Mise à jour de l'état de certains stocks de poisson de fond du golfe du Saint-Laurent.

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations publiques en 2001 aux endroits suivants :

Port au Choix (T.-N.) (19 mars)
Port aux Basques (T.-N.) (20 mars)
Port Hawkesbury (N.-É.) (20 mars)
Moncton (N.-B.) (21 mars)
Îles-de-la-Madeleine (Qc) (22 mars)
Gaspé (Qc) (23 mars)

Mémoires reçus

Federation of Gulf Nova Scotia Groundfishermen – Osborne Burke (2001-010-00094)

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global :	l'abondance du stock est inférieure à la moyenne à long terme.
Biomasse totale :	inférieure à la moyenne à long terme.
Biomasse génitrice :	inconnue
Recrutement :	inconnu
Croissance et condition :	la taille et le poids moyens sont à leur niveau le plus bas jamais atteint.
Structure par âge :	inconnue
Répartition :	il existe probablement plusieurs composantes locales de ce stock.

LIMANDE À QUEUE JAUNE - 4T

PERSPECTIVES

La limande à queue jaune du golfe du Saint-Laurent est concentrée principalement autour des Îles-de-la-Madeleine, où elle fait l'objet d'une pêche d'appât en vue de la pêche locale du homard. Par ailleurs, elle est capturée en tant que prises accessoires dans le cadre d'autres pêches. La pêche aux Îles-de-la-Madeleine est pratiquée en grande partie au moyen d'engins mobiles.

Un marché d'outre-mer ponctuel, établi en 1997, a donné lieu à la capture de 800 t. En 1998, pour la première fois, un quota a été fixé pour ce stock à 300 t. À cause de la faiblesse des marchés et de l'établissement du quota, l'effort de pêche a diminué radicalement depuis 1998. Le TAC de 2000 était presque atteint lorsque la pêche a été interdite le 25 août 2000, alors que les débarquements étaient semblables à ceux de 1999. Une pêche d'appât localisée continue d'être pratiquée.

ANALYSE

Le CCRH juge que les perspectives du stock n'ont pas changé beaucoup depuis 2000, mais le nombre de poissons de moins de 25 cm de longueur en 2000 est supérieur à la moyenne de 1984–1999 et pourrait être un signe d'amélioration du recrutement. La zone a fait l'objet d'un relevé de nouveau en août 2000 à la suite d'un projet coopératif de l'industrie et du MPO, entrepris en 1999 pour englober toute la zone côtière des Îles-de-la-Madeleine, que ne touche pas le relevé du navire de recherche. Ce relevé a donné des résultats semblables à celui de l'année précédente : la limande était présente dans la plupart des traits, mais la fréquence de longueur des prises montrait très peu de poissons de moins de 15 cm, à peu près comme les résultats du relevé du navire de recherche.

Au cours des consultations du Conseil aux Îles-de-la-Madeleine, une demande a été présentée en vue d'augmenter le quota à 400 t. Le CCRH reconnaît les efforts déployés par l'industrie locale pour surveiller ce stock.

Étant donné que l'amélioration du nombre de poissons de moins de 25 cm est incertaine et que les poissons de taille non commerciale ont diminué par rapport à la moyenne de 1984–1999, il serait prématuré d'accroître le TAC par rapport au niveau actuel.

Le CCRH recommande de maintenir à 300 t le quota de limande à queue jaune de 4T dans la région des Îles-de-la-Madeleine pour 2001-2002.

Le programme de recherche conjoint de l'industrie et des scientifiques semble très prometteur et devrait être encouragé.

Le CCRH recommande que le projet en cours de l'industrie et du MPO soit maintenu, afin de continuer à établir les indices d'abondance et de recrutement, de façon à disposer d'information plus complète pour l'évaluation future du stock.

Le CCRH recommande que, dans les autres régions, les prises ne dépassent pas celles qui sont requises pour le déroulement normal de la pêche dirigée d'autres espèces.

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000*
TAC											0.43	0.43	0.8	0.3	0.3	0.3
Prises					0	0	0	0.12	0.12	0.08	0.2	0.21	0.8	0.19	0.34	0.25

*Prises de 2000 : au 3 jan/01

1. Figures prise du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Sources

MPO, Sciences

RES A3-36 (2001) Mises à jour de l'état de certains stocks de poisson de fond du golfe du Saint-Laurent (2001).

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations publiques en 2001 aux endroits suivants :

Port au Choix (T.-N.) (19 mars)
Port aux Basques (T.-N.) (20 mars)
Port Hawkesbury (N.-É.) (20 mars)
Moncton (N.-B.) (21 mars)
Îles-de-la-Madeleine (Qc) (22 mars)
Gaspé (Qc) (23 mars)

Mémoires reçus

Regroupement des pêcheurs professionnels des Îles de la Madeleine – Manon Richard (2001-010-00095)

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global :	population stable; légère amélioration en 2000
Biomasse totale :	l'indice de la biomasse a augmenté au cours des quatre dernières années
Biomasse génitrice :	inconnue
Recrutement :	la diminution de la taille modale selon le relevé pourrait être un signe de léger recrutement; peu de poissons de moins de 15 cm
Croissance et condition :	aucune donnée
Structure par âge :	diminution de l'abondance de gros poissons
Répartition :	concentrations autour des Îles-de-la-Madeleine et le long de l'Île-du-Prince-Édouard; l'existence de sous-composantes est controversée
Niveau d'exploitation récent :	débarquements faibles à cause du TAC peu élevé

Annex 1 : Mandat et membres du CCRH

MANDAT DU CCRH

1. INTRODUCTION

Le gouvernement du Canada s'est engagé à appliquer une approche plus globale à la conservation et à la gestion de nos ressources halieutiques. Celle-ci exige une meilleure connaissance des écosystèmes de l'habitat du poisson: les interactions entre les poissons et les autres espèces, les relations prédateurs-proies et les modifications du milieu marin, notamment celles des courants océaniques et de la température et de la salinité de l'eau.

Le gouvernement du Canada s'est aussi engagé à permettre, à ceux qui disposent d'une expérience ou de connaissances pratiques dans le domaine des pêches, de prendre une part plus active au processus décisionnel.

Le ministre des Pêches et des Océans a créé le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH) comme un partenariat, entre le gouvernement, les scientifiques et ceux qui sont directement impliqués dans la pêche. Le Conseil a pour mission de favoriser la gestion des pêches de l'Atlantique dans une perspective de pêches «durables». Il veille à ce que l'évaluation des stocks soit multidisciplinaire et intégrée et repose sur des méthodes et des approches appropriées; pour ce faire, il analyse ces évaluations et d'autres renseignements pertinents. Il recommande au Ministre les totaux admissibles de captures (TAC) et d'autres mesures de conservation, ainsi que certains avis sur le degré de risque et d'incertitude lié à ces recommandations. De plus, il donne des avis sur les priorités scientifiques.

2. DÉFINITION DE LA CONSERVATION

La conservation des pêches est l'élément de la gestion des ressources halieutiques qui a pour objet d'assurer le caractère soutenu de leur utilisation, tout en protégeant les processus écologiques et la diversité génétique afin d'en garantir le maintien. La conservation des pêches permet de tirer le maximum d'avantages durables des ressources tout en assurant le maintien de ses bases.

3. OBJECTIFS DU CONSEIL

3.1 Aider le gouvernement à réaliser ses objectifs de conservation et ses objectifs sociaux et économiques en matière de pêches. Les objectifs de conservation comprennent notamment:

3.1.1 le rétablissement des stocks à leurs valeurs «optimales» et leur maintien à ce niveau ou à des valeurs proches, compte tenu des fluctuations naturelles, avec une biomasse de géniteurs «suffisante» pour entretenir une forte production de jeunes;

3.1.2 la gestion du régime de pêche en fonction de la taille et de l'âge des poissons constituant les stocks et la capture de poissons de taille optimale.

3.2 Approfondir les connaissances des écosystèmes halieutiques, notamment les relations interspécifiques et les effets des changements du milieu marin sur les stocks.

3.3 Examiner les résultats de la recherche scientifique et de l'évaluation des ressources et les mesures de conservation proposées, entre autres dans le cadre d'un processus d'audiences publiques.

3.4 Veiller à ce que, non seulement l'évaluation scientifique des stocks, mais aussi les aspects opérationnels et économiques de la pêche entrent en ligne de compte au moment de la formulation de recommandations sur les mesures à prendre pour réaliser les objectifs de conservation.

3.5 Intégrer plus avant les compétences scientifiques aux connaissances et à l'expérience pratiques de tous les secteurs de l'industrie afin d'établir une solide base de partenariat.

3.6 Instaurer un mécanisme permettant au public et à l'industrie de donner leurs avis et de faire l'examen des renseignements sur l'évaluation des stocks.

3.7 Formuler des recommandations à l'intention du Ministre et les rendre publiques.

4. Mandat et champ d'action

4.1 Le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques réalise ces objectifs en réunissant en un même organisme les représentants de l'industrie, les gestionnaires des sciences et des pêches du MPO et des experts de l'extérieur dans les domaines des sciences et de l'économie.

4.2 Le Conseil:

4.2.1 conseille le Ministre sur l'ordre de priorité à suivre en matière de recherche et d'évaluation;

4.2.2 examine les données du MPO et donne des conseils sur les méthodes à utiliser;

4.2.3 examine les mesures de conservation à mettre en oeuvre pour protéger les stocks de poisson;

4.2.4 examine les renseignements sur l'évaluation des stocks et les propositions visant la conservation, notamment dans le cadre d'audiences publiques et

4.2.5 formule par écrit, à l'intention du Ministre, des recommandations publiques traitant des TAC et d'autres mesures de conservation.

4.3 Le Conseil peut recommander toutes les mesures jugées nécessaires et pertinentes à des fins de conservation, notamment des TAC, la fermeture de zones de pêche pendant certaines périodes, des moyens permettant d'éviter la capture de poissons de taille sous-optimale ou d'espèces non recherchées et des restrictions touchant les caractéristiques ou l'utilisation des engins de pêche.

4.4 Le champ d'action du Conseil s'étend aux stocks de poisson canadiens de l'Atlantique et de la partie est de l'Arctique. Le Conseil s'intéresse tout d'abord au poisson de fond et, ensuite, assumera la responsabilité des poissons pélagiques ainsi que des mollusques et crustacés.

4.5 Le Conseil peut aussi conseiller le Ministre quant à la position du Canada par rapport aux stocks chevauchants et transfrontaliers, qui sont régis par des organismes internationaux tels que l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPANO).

5. Nombre de membres, représentation et organisation

5.1 Le Conseil est formé d'au plus 14 membres et un équilibre approprié est établi entre ceux provenant des «sciences» et de «l'industrie».

5.2 Le choix des membres repose sur le mérite et la réputation professionnelle et non sur le fait qu'ils représentent des organismes, des régions ou des intérêts.

5.3 Les membres des «sciences» proviennent de ministères, d'universités ou d'organisations internationales et représentent une gamme appropriée de disciplines, notamment la gestion des pêches et l'économie.

5.4 Les membres de «l'industrie» sont des personnes au fait de la pêche et de l'industrie de la pêche de même que des incidences opérationnelles et économiques des décisions en matière de conservation.

5.5 Tous les membres du Conseil sont nommés par le Ministre.

5.6 Tous les membres, y compris le président, sont nommés pour une période de trois ans et leur nomination est reconductible.

5.7 Les membres provenant du MPO sont nommés d'office.

5.8 Les membres sont tenus de dévoiler tous leurs intérêts dans les pêches de l'Atlantique ou de l'est de l'Arctique et doivent prendre les mesures nécessaires afin d'éviter les conflits d'intérêts réels ou éventuels pendant la durée de leur nomination.

5.9 Les quatre provinces de l'Atlantique, le Québec et les Territoires du Nord-Ouest peuvent nommer chacun un délégué au Conseil. Ces délégués ont accès aux renseignements du Conseil et peuvent participer de plein droit aux réunions; ils ne sont cependant pas tenus d'appuyer officiellement les recommandations officielles faites au Ministre.

5.10 Le Conseil dispose d'un petit service de secrétariat situé à Ottawa. Le secrétariat a pour fonctions:

5.10.1 la prestation d'un soutien administratif pour le fonctionnement du Conseil;

5.10.2 la prestation d'un soutien technique à la gestion des sciences et des pêches;

5.10.3 l'organisation des réunions du Conseil;

5.10.4 l'enregistrement des décisions du Conseil;

5.10.5 la prestation d'un service de communications professionnelles au Conseil en servant de centre pour les communications émanant du Conseil et celles qui lui sont destinées;

5.10.6 la réalisation d'autres tâches pouvant lui être confiées au besoin.

5.11 Le président peut nommer un comité exécutif formé du président, du vice-président et de trois autres membres.

5.12 En outre, le président peut, au besoin, nommer un comité spécial pour traiter de questions particulières.

6. Activités

6.1 Examiner les programmes scientifiques pertinents du MPO et faire des recommandations relatives à des priorités, des objectifs et des besoins en ressources.

6.2 Examiner les renseignements scientifiques pertinents - notamment en biologie et en océanographie physique et chimique - dans le contexte de la gestion des pêches, des pratiques de pêche, de l'économie et de l'application des règlements.

6.3 Tenir des audiences publiques où des renseignements scientifiques sont présentés et où des mesures ou des options de conservation sont proposées, examinées et discutées.

6.4 Recommander des TAC et d'autres mesures de conservation.

6.5 Préparer, pour le Conseil, un plan détaillé et à long terme ainsi qu'un plan de travail qui font l'objet d'un examen annuel dans le cadre d'un atelier réunissant des scientifiques d'envergure internationale et des représentants de l'industrie.

6.6 Veiller à ce que l'échange de renseignements avec l'industrie de la pêche soit ouvert et efficace et promouvoir auprès du public une meilleure connaissance de la conservation et de la gestion des ressources halieutiques canadiennes.

Composition du CCRH:

Membres :

Fred Woodman, Président
Jean-Claude Brêthes, Vice-président
Maurice Beaudin
Bill Broderick
Bruce Chapman
Charlie Dennis
Jean Guy d'Entremont
Gabe Gregory
Nick Henneberry
Frank Hennessey
Dan Lane
Paul Nadeau
John Pope
George Rose

Délégués des Gouvernements Provinciaux:

Ray Andrews, Nunavutt
Mario Gaudet, Nouveau Brunswick
David MacEwen, Île-du-Prince-Édouard
Dario Lemelin, Québec
Tom Dooley, Terre-Neuve et le Labrador
Clary Reardon, Nouvelle Écosse

Membres d'Office Provenant Du MPO:

Gilles Belzille
Denis Rivard
Barry Rashotte

Secretariat:

Michel G. Vermette, Directeur exécutif
Tracey Sheehan
Helena Da Costa
Debra Côté
Marny Brown
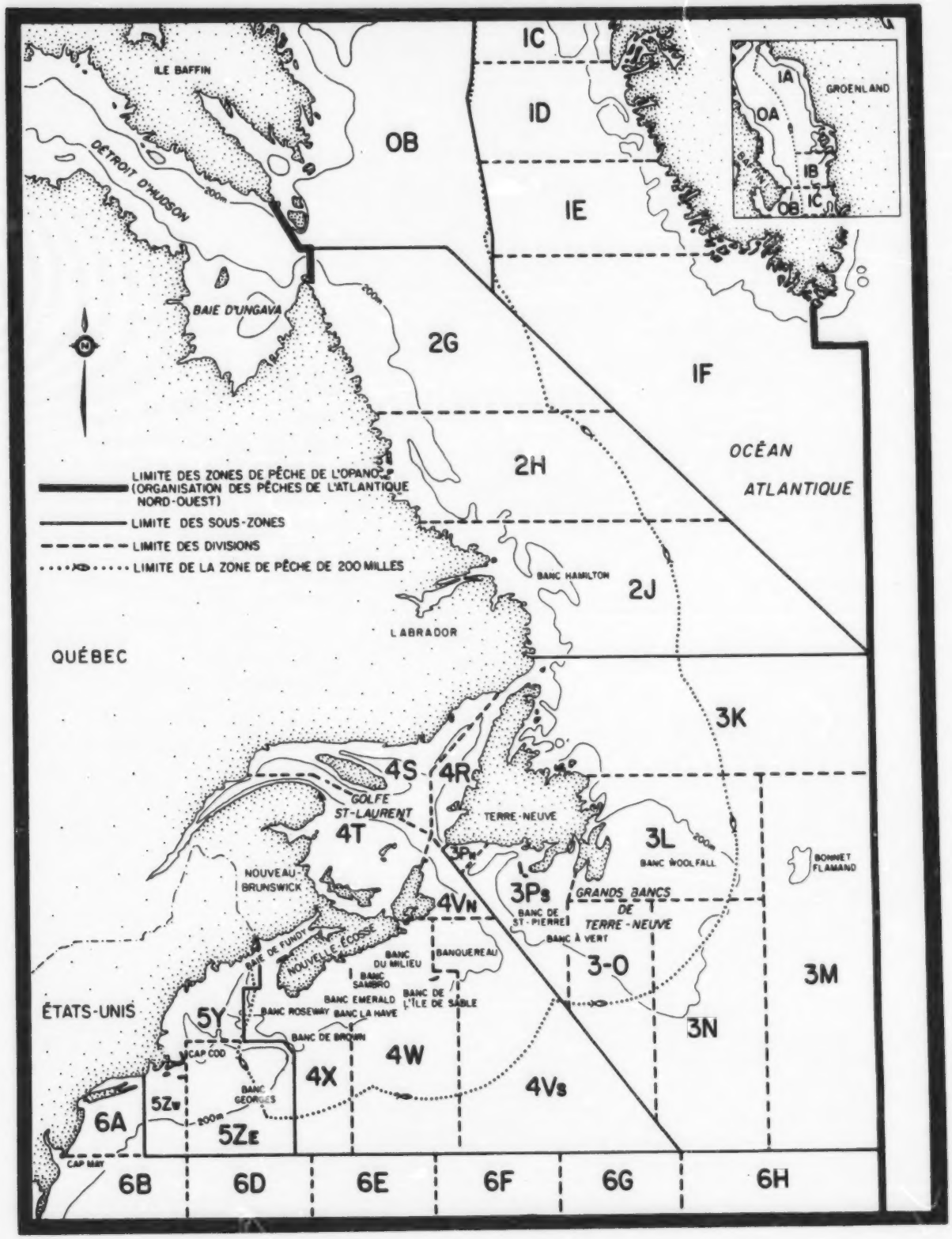
ZONE DE PÊCHE DE 200 MILLES ET LIMITES DE PÊCHE DE L'OPANO